

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 juin 2024
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Soixante-septième session
Vienne, 19-28 juin 2024

**Rapport de procédure du Sous-Comité juridique
sur les travaux de sa soixante-troisième session,
tenue à Vienne du 15 au 26 avril 2024**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session	2
II. Adoption de l'ordre du jour	2
III. Participation	3
IV. Proposition d'ordre du jour pour la soixante-quatrième session du Sous-Comité.	4
V. Adoption du rapport du Sous-Comité juridique	5



I. Ouverture de la session

1. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa soixante-troisième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 15 au 26 avril 2024. À la 1054^e séance, le 15 avril, Santiago Ripol Carulla (Espagne) a été élu Président pour la période 2024-2025, conformément à la résolution 78/72 de l'Assemblée générale.
2. Le Sous-Comité a tenu 20 séances.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. À sa 1054^e séance, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Élection à la présidence.
 3. Déclaration de la présidence.
 4. Débat général.
 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et moyens de promouvoir leur application, tels que le renforcement des capacités.
 7. Questions relatives :
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
 8. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
 9. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.
 10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
 11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
 12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
 13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.
 14. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-quatrième session du Sous-Comité juridique.
 15. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

III. Participation

4. Ont participé à la session les représentantes et représentants des 81 États membres du Comité dont les noms suivent : Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Türkiye, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

5. À sa 1054^e séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, le Honduras, le Liechtenstein et le Népal à se faire représenter à la session en qualité d'observateurs et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces États.

6. À sa 1054^e séance, le Sous-Comité a également décidé d'inviter, à sa demande, la Ligue des États arabes à se faire représenter à la session en qualité d'observatrice et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de cette organisation.

7. Le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Union internationale des télécommunications ont participé à la session en qualité d'observateurs.

8. L'Union européenne, en sa qualité d'observatrice permanente auprès du Comité, était représentée à la session, comme le prévoient les résolutions [65/276](#) et [73/91](#) de l'Assemblée générale.

9. Des représentantes et représentants des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, ont participé à la session : Agence spatiale européenne, Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik) et Square Kilometre Array Observatory.

10. Des représentantes et représentants des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, ont participé à la session : Académie internationale d'astronautique, Comité pour la recherche spatiale, Consortium universitaire d'ingénierie spatiale, For All Moonkind, Institut européen de politique spatiale, Institut international de droit spatial, Moon Village Association, National Space Society, Open Lunar Foundation, Secure World Foundation et Space Generation Advisory Council.

11. À sa 1054^e séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, Space Data Association et Space Renaissance International à se faire représenter à la session en qualité d'observatrices et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces organisations.

12. Le Sous-Comité a été informé de la candidature au poste de premier vice-président du Comité présentée pour la période 2024-2025 (A/AC.105/C.2/2024/CRP.4).

13. Le Sous-Comité a été informé par le secrétariat que Djibouti (A/AC.105/C.2/2024/CRP.26) avait déposé une demande d'admission au Comité, que celui-ci examinerait à sa soixante-septième session, en 2024.

14. Le Sous-Comité a été informé par le secrétariat que l'African Astronomical Society (A/AC.105/C.2/2024/CRP.11), la Global Satellite Operators Association (A/AC.105/C.2/2024/CRP.12), l'Outer Space Institute (A/AC.105/C.2/2024/CRP.32), la Space Data Association, (A/AC.105/C.2/2024/CRP.13) et Space Renaissance International (A/AC.105/C.2/2024/CRP.14) avaient déposé des demandes d'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité, que celui-ci examinerait à sa soixante-septième session, en 2024.

15. La liste des représentantes et représentants des États, des entités des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant participé à la session est publiée sous la cote [A/AC.105/C.2/2024/INF/55](#).

IV. Proposition d'ordre du jour pour la soixante-quatrième session du Sous-Comité

16. Le Sous-Comité a convenu de proposer au Comité d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session :

Points ordinaires

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général.
4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et moyens de promouvoir leur application, tels que le renforcement des capacités.
6. Questions relatives :
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
7. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.

Points au titre des plans de travail

8. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.

[Travaux pour 2025 indiqués dans le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales ([A/AC.105/1260](#), annexe II, appendice)]

Points/thèmes de discussion distincts

9. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
10. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
11. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
12. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.

Nouveau point

13. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session du Sous-Comité juridique.

V. Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

17. À la 1073^e séance, le 26 avril, aucun consensus n'a pu être dégagé pour adopter le rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-troisième session. Le Sous-Comité a donc convenu d'établir le présent rapport de procédure, dont l'adoption serait soumise à une procédure d'approbation tacite. Le présent rapport a été adopté par approbation tacite le 10 juin, mais cette adoption ne constitue pas un précédent pour les rapports futurs.
